



PREFECTURE
Direction de la Citoyenneté
Bureau du Contentieux Interministériel et des Titres
Pôle Titres

Chartres, le

18 DEC. 2018

Maître,

Par courrier en date du 29 novembre 2018, vous appelez mon attention sur l'avis de rétention du permis de conduire, pour une durée de 03 mois, de celui-ci ayant reçu, pour la même infraction, un avis de contravention assorti d'une amende de 90 euros dont il s'est acquitté.

Je vous informe qu'en effet

En conséquence, je procède dès à présent à l'annulation de l'arrêté de suspension, celui-ci n'étant pas encore notifié à . et lui retourne son permis de conduire , par pli recommandé, à son adresse.

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
Le Directeur de la Citoyenneté

Laurent BOILLÉE

Maître LEFEBVRE Yann
Avocat
87 rue de Turenne
75003 PARIS

